

CACES®

Travail en hauteur

Habilitations électriques BT HT

AIPR

CATEC®

Secourisme

Amiante et risques chimiques



www.sp-forma.com

 Programme de formation

Intervention en présence d'amiante

Cumul de fonctions

Prérequis, publics, contenus, modalités et informations complémentaires de la formation



8.6



Taux de satisfaction du programme en 2024 sur 5 stagiaires formés

SP FORMA N° enregistrement : 76310945731
Certifié QUALIOP1 - FR063660-1 (Bureau Véritas)

Au Programme...

 35 heures en initial, 7 heures en recyclage

Formation théorique

L'amiante

- Caractéristiques, propriétés et effets sur la santé.
- Les maladies professionnelles et les modalités de réparation

Les exigences de la réglementation

- Responsabilités pénales et civiles appliquées au risque amiante • Obligations des propriétaires (Code de la santé publique)
- Obligations des employeurs (Code du travail). Obligation des détenteurs de déchets amiantés (Code de l'environnement)

Amiante et analyse des risques

- Principe de l'analyse de risque / identification des risques : recherche documentaire (DTA ; rapport de repérage) • Évaluation du risque amiante

Les procédures et méthodes d'intervention

- Procédures pour la protection des tiers et de l'environnement
- Méthodes pour limiter la production et l'émission de fibres d'amiante dans l'air (confinement abattage de poussière)
- Protection individuelle des opérateurs : matériels et modalités d'utilisation
- Procédures de décontamination du personnel
- Procédures de gestion des déchets

Procédures avant intervention sur matériaux contenant de l'amiante

- Rédaction de la notice de poste
- Élaboration validation et transmission du mode opératoire
- Le mode opératoire et les autres documents de la prévention des risques : (DU, PPSPS, Plan de prévention)

Procédures d'intervention

- Modalités de suivi des interventions
- Gestion des situations d'urgence
- Gestion administrative et technique des déchets
- Suivi de l'exposition des opérateurs

Formation pratique

- Mise en application des procédures et méthodes de travail par les opérateurs
- Expliquer, transmettre les informations et faire appliquer aux opérateurs l'ensemble des méthodes et procédures

Objectifs

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante. Appliquer les techniques permettant d'abaisser les émissions de fibres.
- Établir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante sur la base de l'évaluation des risques.
- Appliquer et faire appliquer par ses équipes, les procédures adaptées aux interventions s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.

Public

Personnels cumulant les fonctions d'encadrement technique, et/ou de chantier et/ou d'opérateur dans le cadre d'interventions sur des matériaux et équipements contenant de l'amiante.

Pré-requis

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.
- Aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 signée du médecin du travail et datant de moins de 4 ans. L'employeur doit déclarer au médecin du travail, le risque pour le salarié d'être exposé de par son activité professionnelle à l'amiante afin qu'il puisse bénéficier d'une surveillance individuelle renforcée.

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés et d'études de cas. Mises en situation sur des plates-formes pédagogiques dans les différentes fonctions

Moyens techniques

Salle de formation avec PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. Plateforme pédagogique représentative de différents métiers, équipements de protection individuelle et collective.

Moyens humains

Formateur qualifié, préventeur et intervenant sur des missions de prévention du risque lié à l'amiante.

Modalités d'évaluation

- L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation selon l'exigence des annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012 en vue de la délivrance d'une Attestation de compétence.
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Informations complémentaires

Délai d'accès

Le délai d'accès à la formation est de 24h00 à 8 semaines selon la formation et le lieu de formation

Prix

Pour connaître nos tarifs, veuillez nous consulter au 05 67 16 69 14 ou à contact@sp-forma.com

Accessibilité

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrons également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT - [ATOUI CAP](#), qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

Le renouvellement de l'Attestation de compétence est imposé tous les 3 ans.